

RÉUNION DÉPARTEMENTALE RPE

LE 19 SEPTEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- **Nouveau Cerfa**
 - **Monenfant.fr**
- **Bilan Sphinx / Imaje**
- **Intervention Pajemploi**
- **Analyse de la pratique**
- **Mise en place des groupes de travail**
- **Questions/infos diverses**
 - **Programmation 2023**

NOUVEAU CERFA

(depuis le 1er septembre l'ancien Cerfa est caduque)

Il est important de rappeler aux assistants maternels de bien lire la notice avant complétion du Cerfa (Tableau complet sur les possibilités dérogatoires et documents à fournir).

Attention, l'obligation de s'inscrire sur Monenfant.fr est mentionnée dans la notice mais ne fait plus partie des questions posées. Cependant, les assistants maternels en renouvellement doivent apporter la preuve de leur inscription.

Il n'existe pas de modèle type pour le certificat médical, ce dernier n'est pas accessible sur le site du ministère pour le moment.

Pour la déclaration des enfants mineurs du foyer, une seule place est possible, les autres doivent être déclarés sur un papier libre. Le CD demande le B2 pour les majeurs vivant au foyer, mais également pour les enfants âgés de plus de 13 ans. Cette démarche n'est pas encore possible pour le moment.

Attention: l'enfant de moins de 3 ans prend une place sur le nombre d'enfants de moins de 3 ans (max. 4) sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel mais pas sur l'agrément.

Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le) Pour une première demande d'agrément ou une demande de renouvellement de l'agrément d'assistant(e) maternel(le)^[1]

Le formulaire est émis par le Ministère des Solidarités et de la Santé

Pour en savoir plus

Renseignez-vous sur service-public.fr ou sur le site du service de Protection maternelle et infantile du Conseil départemental de votre lieu de résidence et/ou du lieu d'implantation de la maison d'assistants maternels où vous souhaitez exercer ou auprès du Relais petite enfance (RPE) le plus proche de chez vous. **N'hésitez pas à solliciter le RPE pour vous aider à compléter le cerfa.**

① Si vous souhaitez exercer sur deux départements différents, renseignez-vous auprès des deux services de PMI.

Partie à conserver

1 Qu'est-ce que le métier d'assistant(e) maternel(le) ?

L'assistant(e) maternel(le) (AM) accueille régulièrement des enfants confiés par leur(s) parent(s), afin de les aider à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et sociale. Pendant son temps de travail, elle ou il est responsable de la sécurité physique et affective des enfants qui lui sont confiés. L'AM contribue au développement harmonieux des enfants et tient compte des attentes de leurs parents en matière d'éducation. Elle ou il est un repère de confiance pour les parents. L'AM accueille un ou plusieurs enfants à son domicile et/ou dans une maison d'assistants maternels (MAM) distincte de son domicile et de celui des enfants dont il ou elle a la garde. L'AM reçoit une rémunération pour l'accueil des enfants qui lui sont confiés directement par leurs parents ou par l'intermédiaire d'un service d'accueil familial (crèche familiale).

Ils permettent de vérifier les compétences du candidat AM et l'autorisent à accueillir un ou plusieurs enfants pour une durée déterminée sur un lieu d'accueil défini.

Plus particulièrement, votre statut vous permettra :

- de bénéficier des avantages sociaux des salariés (congés payés, assurance maladie, vieillesse et chômage, prévoyance) ;
- de bénéficier d'un régime fiscal spécifique (plus d'informations sur service-public.fr) ;
- de bénéficier de la formation professionnelle continue (plus d'informations sur moncompteformation.gouv.fr et sur le catalogue de formation de la branche assistant maternel / garde d'enfants de l'IPERIA disponible sur iperia.eu/assistant-maternel/) ;
- de bénéficier d'un suivi médical régulier dans le cadre de la médecine du travail.

Pour un accueil à domicile ou en MAM, vous pourrez :

- figurer sur la liste des AM mise à la disposition des parents par les mairies, le service de PMI du Conseil départemental et le site internet monenfant.fr ;
- avoir accès aux services proposés par les Relais Petite Enfance (RPE).

2 Que permet l'agrément d'assistant(e) maternel(le) ?

L'agrément et le renouvellement d'agrément sont obligatoires pour exercer l'activité d'assistant maternel.

[1] En application de l'article L.421-3 du code de l'action sociale et des familles.

[2] Selon les articles R421-18-1 et R421-39 du code de l'action sociale et des familles, les AM agré(e)s doivent s'inscrire sur le site monenfant.fr et y renseigner leurs disponibilités d'accueil.

NOUVEAU CERFA

(depuis le 1er septembre l'ancien est caduque)

Question sur les documents à fournir pour le renouvellement.

Concernant l'attestation de présence (valable que pour le premier renouvellement pour le moment), elle doit être établie par le Rpe. Cette attestation doit mentionner que l'assistant maternel est venu à tel atelier, à telle date. Il est demandé la création d'un modèle type qui n'existe pas pour le moment. L'attestation de présence aux RPE est un des documents possibles pour attester de sa volonté d'améliorer ses pratiques professionnelles.

Question sur la périodicité des contrôles durant l'agrément de 10 ans :

Actuellement , il est souhaité: un contrôle la première année de l'agrément, puis tous les 2 ans maximum et enfin dans les deux années précédant le renouvellement.

Les personnes titulaires d'un CAP Petite Enfance ne peuvent pas bénéficier d'un agrément d'une durée de 10 ans, seules les personnes ayant validé l'EP 1 et l'EP3 du CAP AEPE le peuvent.

MONENFANT.FR

- **Un guide pas à pas pour accompagner les assistants maternels pour s'inscrire sur le site a été établi. Il vous est demandé de relire ce guide et de nous confirmer sa compréhension afin de réaliser une communication auprès de tous les assistants maternels.**
- **Il est demandé par les animatrices de Rpe que la Caf envoie un mail aux Rpe pour demander aux assistants maternels de mettre à jour leurs disponibilités. Suite à cet envoi, les Rpe transféreront ce mail aux assistants maternels de leur territoire (cette opération sera réalisée deux fois par an).**
 - **Renouvellement des conventions Monenfant.fr avec l'ensemble des Rpe du département. L'ensemble des conventions seront envoyées avant la fin de l'année.**
 - **Attestation pour transmission des données déclarées par les assistants maternels sur le site. Suite à votre demande, il est dorénavant possible de faire une extraction des disponibilités renseignées par les assistants maternels sur Monenfant.fr. Nous vous les enverrons plusieurs fois par an.**
- **Si vous rencontrez des difficultés avec Monenfant.fr, envoyez un mail à Karine Lormois en mettant en copie sa collègue Carine Dalus (carine.dalus@caftours.cnafmail.fr).**

Si des assistants maternels, vous font part de difficultés, ne donnez pas nos contacts (mail ou téléphone). Mais encouragez les à envoyer un mail via Monenfant.fr : <https://monenfant.fr/comment-nous-contacter>, leur demande sera traitée dans la semaine.

Enfin, pour les Rpe qui le souhaitent, Karine et Carine peuvent intervenir en soirée auprès des assistants maternels pour les accompagner dans leur inscription sur le site.

BILAN SPHINX

IMAJE

Les bilans Sphinx ont été actualisés avec les données réelles déclarées dans AFAS et renvoyés à chaque Rpe par mail. Vous trouverez également via le lien envoyé, un questionnaire à compléter à destination de la Cnaf. Merci de le compléter.

Les données Imaje 2021, sont enfin disponibles. Ils ont été envoyés à chaque Rpe par mail, selon le contour de chaque Rpe ou selon le territoire global (Epci ou commune).

INTERVENTION PAJEMPLOI

Sujets souhaités :

- **Application COTI → Mon Pajemploi au quotidien**
 - **Fin de contrat**
 - **Déclaration pour les fratries**
 - **Congés payés**
- **Déclaration des heures complémentaires**
 - **Fonctionnalité Pajemploi +**

ANALYSE DE LA PRATIQUE

(25 inscrites)

Il a été acté d'organiser deux groupes d'analyse. Un qui couvrira l'Ouest du département et l'autre l'Est. Il est demandé aux Rpe qui ont déjà mis en place l'analyse de la pratique, d'envoyer les coordonnées de leur intervenant à Karine Lormois pour faciliter la recherche d'intervenant et pouvoir ainsi mettre en place la première séance avant la fin de l'année.

Il a été acté d'organiser une séance par trimestre en après-midi (soit 4 séances par an). L'expérimentation prendra fin 2023. Un bilan sera établi par la suite pour déterminer les modalités de la pérenisation de l'analyse de la pratique.

Constitution des groupes :

Groupe 1 :

Sandrine Georget – Rpe CC GCPR Sud
Elodie Fontaine – Rpe St Cyr
Delphine Coquet – Rpe CC GCPR Nord
Magali Fouchereau – Rpe intercommunal Fondettes
Sandrine Cousin – Rpe La Riche
Christel Faverie – Rpe CC TVV antenne Ste Maure
Camille David – Rpe CC CVL
Elisabeth Hoguet – Rpe CC TVI antenne Cheillé
Angélique Griffon – Rpe CC CVL
Anne-Hélène Bucat – Rpe CC TVV antenne Richelieu
Marie-Pierre Alizon – Rpe CC TVV antenne Ste Maure
Carole Raoul – Rpe CC TVV antenne Ile Bouchard
Bénédicte Soubelet – Rpe pluricommunal NDO

Groupe 2 :

Sarah Besnier – Rpe St Pierre des Corps
Michelle Chesneau – Rpe CC VA Nord
Nathalie Josset – Rpe St Avertin
Anaïs Naudin – Rpe du Vouvrillon
Elisabeth Hoguet – Rpe CC TVI antenne Cheillé
Brigitte Vogondy – Rpe de Tours
Agnès Derouané – Rpe de Tours
Fany Cailler – Rpe de Tours
Lou Tornier – Rpe Castelrenaudois
Delphine Delgado – Rpe CC VA Sud
Marie Dubois – Rpe JLT
Marie Bodet – Rpe JLT
Emilie Pinto – Rpe Chambray-lès-Tours

The image features a white background with several realistic water droplets of varying sizes in the corners. In the top-left corner, there are three droplets of different sizes. In the top-right corner, there is one small droplet. In the bottom-right corner, there is a cluster of four droplets, including one large one and three smaller ones. In the bottom-center area, there are three more droplets of different sizes.

GROUPES DE TRAVAIL

DOSSIER ASSISTANT MATERNEL

Participantes :

- **Delphine Coquet – Rpe CC GCPR Sud**
 - **Camille David – Rpe CC CVL**
 - **Angélique Griffon – Rpe CC CVL**
- **Marie-Pierre Alizon – Rpe Ste Maure de Touraine**
 - **Marie Briziou – Rpe Tours**
- **Elisabeth Hoguet – CC TVI antenne Cheillé**
- **Carole Raoul – Rpe CC TVV antenne Ile Bouchard**
 - **Anaïs Naudin – Rpe CC TEV Vouvrillon**
 - **Michelle Chesneau – Rpe CC VA Nord**
- **Magali Fouchereau – Rpe intercommunal Fondettes**
- **Delphine Rafarin – Rpe CC TOVAL antenne Ambillou**
 - **Elisabeth Hoguet – Rpe CC TVI antenne Cheillé**
 - **Un professionnel du service agrément**

DOSSIER ASSISTANT MATERNEL

OBJECTIFS / CONTENUS :

- **Réaliser deux dossiers distincts : « Je souhaite devenir AM » et « Je souhaite renouveler mon agrément AM » avec un socle commun « Qu'est-ce qu'être AM ? » (info métier)**
 - **Une explication du nouveau Cerfa et la démarche de renouvellement**
 - **La démarche pour demander un agrément**
 - **Information sur la formation**
 - **Les partenaires essentiels**
 - **Les obligations en tant qu'AM**
 - **Les textes de référence**
 - **La formation continue**
 - ...

DOSSIER FAMILLE

Participantes :

- Catherine Boussard – Rpe CC TEV antenne Montlouis
- Christel Faverie – Rpe CC TVV antenne Ste Maure
- Bénédicte Soubelet – Rpe pluricommunal NDO
 - Emilie Pinto – Rpe Chambray-lès-Tours
 - Emeline Petit – Rpe CC TVI antenne Monts
 - Sandrine Georget – Rpe CC GCPR Nord
- Anne-Hélène Bucat – Rpe CC TVV antenne Richelieu
- Laëtitia Louaisil – Rpe CC TEV antenne Les Cher'urbins
- Cécile Arnault – Rpe CC TOVAL antenne Langeais
 - XXX - Rpe de Tours
 - Sarah Besnier – Rpe SPDC
- Hélène Ravion – Rpe CC LST antenne Loches

DOSSIER FAMILLE

OBJECTIFS / CONTENUS :

- **Contrat de travail type**
- **Calcul des congés payés**
- **Lettre type de fin de contrat**
- **Aide à la première déclaration sur Pajemploi**
 - **Les obligations des familles**
- **Les questions à poser à l'AM lors de l'entretien**
 - **Le projet d'accueil**
 - **Comment chercher une AM**
 - ...

PROTOCOLE COLLABORATION RPE / CD

Participantes :

- **Sandrine Georget – Rpe CC GCPR Nord**
- **Barbara Brossard – Rpe CC TVI antenne Esvres**
- **Claire Mortier - Rpe CC TOVAL antenne Bourgueil**
- **Catherine Philippeau – Rpe La Ville aux Dames**
 - **Delphine Delgado – Rpe CC VA Sud**
 - **Brigitte Vogondy – Rpe Tours**
 - **Marie Dubois – Rpe Joué-les-Tours**
- **Nathalie Jacquot – Rpe du Castelrenaudais**
 - **1 ou 2 évaluatrices du CD**

PROTOCOLE COLLABORATION RPE / CD

OBJECTIFS / CONTENUS :

- **Consolider le partenariat RPE/CD**
- **Accompagner la professionnalisation des assistants maternels**
- **Promouvoir l'accueil individuel**
- **Définir les champs de compétences de chacun et les modalités d'échanges**
- ...

MISSION OBSERVATOIRE DES RPE

Participantes :

- **Lou Tornier – Rpe Castelrenaudais**
- **Géraldine Roy – Rpe CC TVI antenne Monts**
- **Carole Lemièrre - Rpe Montlouis-sur-Loire**
 - **Sandrine Cousin – Rpe La Riche**
 - **Nathalie Josset – Rpe St Avertin**
 - **Fany Cailler – Rpe Tours**
 - **Chloé Coulonval – Rpe Bléré**
 - **Elodie Fontaine – Rpe St Cyr**
 - **Marie Bodet – Rpe JLT**



MISSION OBSERVATOIRE DES RPE

OBJECTIFS / CONTENUS :

- **Elaboration d'outils type pour la réalisation de cet observatoire**
 - **Bilan commun Caf/CD**
- 

QUESTIONS DIVERSES

- Question sur le registre de santé : existe-t-il un modèle type ?

Il n'existe pas de modèle type. Le registre doit stipuler la date, l'heure, le nom de l'enfant, le médicament donné.

- Question sur l'accueil avant la première vaccination de l'enfant ?

L'enfant peut être accueilli avant 10 semaines, à condition que les parents s'engagent à apporter la preuve de la vaccination de leur enfant une fois l'âge atteint.

- Question sur l'agrément de nuit.

Il existe encore mais sur le nouveau Cerfa, il n'est plus demandé la période d'accueil. Il n'y a pas besoin de demander d'autorisation au CD. Cependant, le droit du travail impose un repos de 11h entre deux journées d'accueil. Il est demandé sur le nouveau Cerfa de se projeter sur les périodes d'accueil de manière à les évaluer mais ne sont plus mentionnées sur la décision d'agrément.

- Informations :

Des documents départementaux vont être créés. Un à destination des Rpe, avec le trombinoscope et un autre pour les familles et assistants maternels, décrivant les missions des Rpe et l'ensemble des coordonnées des Rpe du département.

Une plateforme partagée va être créée où seront répertoriés les différents outils issus des groupes de travail, les compte-rendu des réunions départementales, ainsi que des échanges de pratique, etc.

PROGRAMMATION 2023

Thématiques / intervenants souhaités :

- DREETS
- MDE

Si d'autres idées vous viennent, n'hésitez pas à nous les envoyer par mail.

Dates retenues pour 2023 :

- Lundi 20 mars
- Lundi 19 juin
- Lundi 18 septembre
- Lundi 20 novembre



Au Revoir!

**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION**

**Prochaine réunion
le 21 novembre – 14h
à la Caf**